

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 3G/4G

Près de 22 000 sites en service pour la 4G au 1^{er} mai 2016

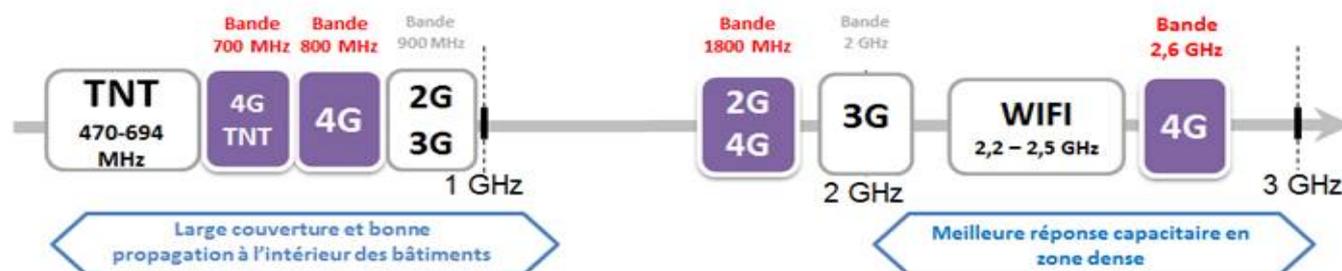
Maisons-Alfort, le 3 mai 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} mai 2016, 25 236 sites sont autorisés, dont 21 992 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier sont en hausse de 2,3 %.

En France, quatre bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :



16 592 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 4,7 % sur un mois)**.

10 928 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 5,3% sur un mois)**.

17 396 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois)**.

6 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz**, disponible dans certaines zones depuis le 6 avril dernier pour le déploiement du très haut débit mobile.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (8 747 sites)
2. Bouygues Telecom (7 814 sites)
3. Free Mobile (6 314 sites)
4. Numericable-SFR (5 786 sites)

En avril, le premier site 4G en bande 700 MHz a été mis en service.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1^{er} mai, cinq départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole: la Seine-et-Marne, l'Oise, la Charente-Maritime, le Puy-de-Dôme et la Haute-Vienne.

Pour plus d'informations sur l'observatoire : www.anfr.fr



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.